

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2001-88 du 18 décembre 2001 relative à la gestion des crédits de paiement. Titre V : bilan d'emploi 2001 et gestion 2002

NOR : *EQUS0110255C*

Mots clés : budget, gestion, schéma directeur d'exploitation de la route, schéma directeur d'information routière, signalisation de direction.

Mots clés libres : crédits d'investissement, crédits de paiement.

Publication : *Bulletin officiel*.

Pour attribution à Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement) ; centre d'études techniques de l'équipement ; SIER Ile-de-France.

La présente note a pour objet de vous indiquer les modalités pratiques de gestion des crédits de paiement de la direction de la sécurité et de la circulation routières pour l'année 2002.

Elle comprend 2 parties :

- le bilan d'exécution de l'année 2001 ;
- la gestion des crédits de paiement 2002.

Cette note s'inscrit dans le cadre d'une réforme budgétaire en cours, applicable à partir de la gestion 2002, et qui vous a été expliquée en détail dans la circulaire du 22 octobre 2001 relative au programme d'investissement de la DSCR.

Cette réforme consiste en un regroupement sur des chapitres communs des budgets de la DSCR, de la DR et de la DTT, et se traduit par le transfert des chapitres 53-48/30 et 53-48/40 sur les chapitres 53-46/70, 53-46/90 et 53-47. Les détails de cette réforme sont rappelés en annexe.

Dans un souci de rationalisation de la gestion des crédits de paiements, et afin d'éviter des interrogations multiples des services, la présente circulaire traite cette année des besoins en crédit de paiement pour :

- les opérations d'exploitation de la route sur infrastructure existantes par la DDE et le SIER (chapitres 53-46/70 et 53-46/90) ;
- les centres d'examen du permis de conduire, dont la conduite d'opération est généralement assurée par les DDE (53-47/54) ;
- les études et expérimentations en matière de sécurité routière telles que les projets d'automatisation de la chaîne « contrôle-sanction » pilotés par les DDE (53-47/52) ;
- d'une façon générale, les études réalisées par les CETE pour lesquelles des AP ont été déléguées sur le titre V (53-46/70) ;
- les centres d'information routière (CRICR, 53-46/70).

De ce fait, les CETE sont rendus destinataires de la circulaire. Ils effectueront une réponse de synthèse portant à la fois sur les besoins des CRICR qui leur sont rattachés, et leurs besoins en crédits de paiement pour les études.

De même, le SIER (Ile-de-France) est destinataire de la circulaire.

1. Le bilan d'exécution de l'année 2001

Il a pour finalité de servir de référence à l'établissement de votre enveloppe prévisionnelle annuelle de crédits de paiement.

L'année 2002 se présentant dans un contexte budgétaire très contraint, il sera tenu compte, dans l'enveloppe de crédits de paiement qui vous sera attribuée en 2002, de votre taux de consommation de CP en 2001, par rapport aux CP qui vous ont été délégués, correspondant à vos demandes initiales.

La réponse des services concernant le bilan d'exécution 2001 se présente sous la forme d'un tableau libellé « bilan d'exécution 2001 » et (tableau n° 1).

Il est demandé de procéder d'abord par nature d'opérations : opérations de sécurité antérieures à 1994, signalisation directionnelle, mise en conformité des feux, mise en œuvre du SDER, construction des centres d'examens, centres d'information routière puis à l'intérieur de chaque agrégat par numéro d'opération d'investissement enregistré dans votre comptabilité centrale.

Il s'agit d'indiquer, dans le tableau n° 1, les CP consommés en 2001.

Le tableau n° 2 intitulé « gestion 2001 clôture de gestion des crédits de paiement », a pour objet :

- de renseigner rapidement et de façon précise le montant des crédits de report décomposés en crédits de report sans emploi, et en dépenses inéluctables, c'est à dire les factures reçues par les services l'année en cours et qui n'ont pu être mandatées ;

- de connaître les intérêts moratoires versés par les services au cours de l'année écoulée, de façon à répondre rapidement aux interrogations du cabinet du ministre et à la direction du budget du ministère des finances.

2. Les crédits de paiement 2002

Le principe retenu par la DSCR pour la gestion des crédits de paiement repose sur trois consultations des ordonnateurs secondaires :

- en décembre pour une réponse le 10 janvier de l'année 2002 ;
- en mai, pour une réponse en juin ;
- en août, pour une réponse définitive en septembre.

Ces consultations visent chacune des objectifs particuliers :

1. La consultation de décembre

Elle a pour objectif de connaître l'enveloppe globale des besoins en CP au niveau du chapitre/article, en vue de communiquer aux services leur enveloppe de CP retenue par la DSCR. A une enveloppe prévisionnelle annuelle du service correspond une enveloppe indicative annuelle retenue par la DSCR pour ce service.

2. La consultation du mois de mai

Elle ajuste l'enveloppe annuelle de crédits attribués aux ordonnateurs secondaires, et donne la possibilité de redéployer des crédits à partir des crédits sans emploi restitués à l'administration centrale après visa du contrôleur local.

3. La consultation d'août

Elle fixe définitivement l'enveloppe annuelle de crédits retenus pour chaque ordonnateur secondaire et permet de procéder aux dernières délégations de crédits de paiement.

Cet exercice budgétaire et comptable permet de connaître les besoins exacts par trimestre des crédits de paiements. La DSCR peut ainsi procéder, au plus juste, aux délégations de crédits et éviter en fin d'année des crédits de reports importants.

La méthode à appliquer prend en compte d'une part les autorisations de programme des années antérieures qu'il faut couvrir en CP en priorité et les autorisations de programme de l'année en cours, affectées avant le mois de juillet, pour lesquelles les besoins des services sont exprimés dans la consultation de mai. La pratique permet de constater que les AP mises en place après le mois de juillet ne donnent pas lieu à paiement dans l'année.

Cette gestion des crédits de paiement a enfin pour finalité l'évaluation de la gestion des CP, qui prend en compte trois paramètres : l'enveloppe prévisionnelle annuelle, les délégations de crédits et le niveau des paiements en fin d'année.

Dans le tableau 3, intitulé « gestion 2002 préparation du budget », il vous est demandé de préciser le montant de CP mandatés par opération depuis l'origine de l'opération, et les besoins en CP pour 2002.

Le tableau 4, intitulé « gestion 2002, prévisions de crédits de paiement », dresse le bilan de vos demandes par chapitre/articles, avec une ventilation par trimestre.

J'attire votre attention sur la nécessité de retourner les tableaux ci-joints renseignés au plus tard pour le 17 janvier 2002. Le respect de cette échéance par tous permettra une affectation rapide des crédits de paiement en début d'année 2002.

Les montants indiqués dans les tableaux seront systématiquement exprimés en euros.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes précisions dans cette démarche.

La directrice de la sécurité

et de la circulation

routières,

I. Massin

A N N E X E

LE RAPPEL DU CONTEXTE DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

La présente circulaire s'inscrit dans le cadre d'une réforme budgétaire en cours, qui se traduit par le regroupement sur des chapitres communs des budgets de la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), de la direction des routes (DR) et de la direction des transports terrestres (DTT).

Cette réforme vous a été exposée de façon détaillée dans la circulaire du 22 octobre 2001 relative au programme d'investissements de la DSCR.

On en rappelle ci-après les principaux aspects.

La réforme se traduit pour les services, à partir de 2002, par :

- le transfert du chapitre d'investissement 53-48, pour sa partie exploitation de la route et signalisation de direction, dans le chapitre 53-46. Ainsi :

- le chapitre 53-48 article 30 devient le chapitre 53-46 article 70 intitulé « Exploitation de la route, installation sur infrastructures existantes, actions déconcentrées » (AP de catégorie I) ;

- le chapitre 53-48 article 40 devient le chapitre 53-46 article 90 intitulé « Exploitation de la route, installation sur infrastructures existantes, actions déconcentrées » (AP de catégorie II). Ce chapitre ne concerne désormais que les opérations contractualisées dans le cadre des contacts de plan Etat-région. Les mises en conformité de feux sont désormais financées sur le chapitre 53-46/70 ;

- un redéploiement des crédits de paiement (CP) entre articles de ce chapitre deviendra possible, ce qui devrait contribuer à limiter les crédits de report d'une année sur l'autre, objectif essentiel des services en matière de gestion budgétaire ;

- le transfert dans le chapitre 53-47 des études et expérimentations non liées directement à des infrastructures et des programmes de bâtiments pour les centres de permis de conduire/formation du conducteur. Ce chapitre comprend les nouveaux articles suivants :

- 53-47/51 : études, expérimentations en matière d'exploitation de la route et investissement hors infrastructures ;
- 53-47/52 : études et expérimentations en matière de sécurité routière ;
- 53-47/53 : centre d'examen du permis de conduire, actions non déconcentrées ;
- 53-47/54 : centre d'examen du permis de conduire, actions déconcentrées ;
- 53-47/55 : études et expérimentation du Conseil national de sécurité routière ;

- le transfert du chapitre 35-43 vers le chapitre 35-42 ; cette modification, qui concerne le fonctionnement, est hors du champ de la présente circulaire. Les services recevront des instructions en temps utile.

Vous noterez que le transfert des chapitres/articles 53-48/30 et 53-48/40 sur les chapitres/articles d'accueil se fera non seulement pour les nouvelles opérations mais également pour les AP déjà ouvertes des opérations en cours. En effet, les chapitres/articles 53-48/30 et 53-48/40 n'existent plus à partir de 2002.

Les modalités de changement de nomenclature et le principe de transfert d'un chapitre/article vers le chapitre/article d'accueil vous seront précisés par la DAFAG.

Tableau n° 1. - Bilan d'exécution 2001 et préparation du budget 2002
Crédits de paiement sur des autorisations de programme antérieures à 2002

OS

Responsable de la gestion :

Nature des opérations

Nota : fournir une fiche par nature d'opérations : centres d'examens des permis de conduire, opérations de sécurité antérieures à 1994, signalisation directionnelle, mise en œuvre du SDER, opérations d'exploitation inscrite au CPER, mise en conformité des feux, centres d'information routière, études et expérimentation.

BILAN DE LA CONSOMMATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT ATTRIBUÉS EN 2001				
Chapitre et article	N° opération	Libellé	Montant des CP consommés en 2001	Observations et commentaires
		Total (par article)		

Le responsable de la gestion de la route

Gestion 2001

Tableau n° 2. - Clôture de gestion crédits de paiement chapitre 53-48, articles 30 et 40

OS

Responsable de la gestion

CHAPITRE et article	INTÉRÊTS MORATOIRES			CRÉDITS DE REPORTS		TOTAL des dépenses inéluctables [6] = 2 + 5
	Déjà payés [1]	A payer [2]	Total [3] = 1 + 2	Sans emploi [4]	Les impayés [5]	

53-48/30						
53-48/40						

Le responsable de la gestion de la route

Gestion 2002

Tableau n° 3. - Préparation du budget crédits de paiement sur des autorisations de programme antérieures à 2002
Synthèse de ventilations trimestrielles

OS
Responsable de la gestion

BESOINS EN CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2002						
Chapitre et article	N° opération	Libellé	Montant de l'AP affectée [1]	CP mandatés depuis l'origine [2]	Besoins en CP pour 2002 [3]	Besoins en CP annuels à venir [1-[2+3]]
		Total par article				

Le responsable de la gestion de la route

Gestion 2002

Tableau n° 4. - Prévisions de crédits de paiement
Chapitres 53-46/70, 53-46/90, 53-47/52, 53-47/53 et 53-47/54
Synthèse de ventilations trimestrielles

OS
Responsable de la gestion

CHAPITRES	REPORTS de charge en fin de gestion 2001	1^{er} TRIMESTRE prévisions 2002	2^e TRIMESTRE prévisions 2002	3^e TRIMESTRE prévisions 2002	4^e TRIMESTRE prévisions 2002	TOTAL Besoins 2002 (c1 + c2 + c3 + c4 + c5)
	c1	c2	c3	c4	c5	c6
53-46/70						
53-46/90						
53-47/52						
53-47/53						
53-47/54						

Total					
-------	--	--	--	--	--

Le responsable de la gestion de la route